



Compte-rendu du CHSCT du 08/09/2020

Lors du CHSCT, où étaient abordées les nouvelles mesures sanitaires, seul Solidaires Finances a procédé à la lecture d'une déclaration liminaire. En cette période chaotique, il nous apparaît primordial que chacun reprenne ses responsabilités, particulièrement la Présidente de cette instance. En effet, cette dernière a rejeté la possibilité de tenir une réunion mi-août pour évoquer la première vague des nouvelles mesures sanitaires, ainsi que le droit d'alerte émis par les organisations syndicales. Le CHSCT ayant une mission de prévention, il est tout à fait concevable et indispensable que les discussions soient ouvertes en amont des dates de mise en application desdites mesures. Solidaires Finances a dénoncé cette attitude légère et peu respectueuse de cette instance, qui ne fait qu'entraver son rôle préventeur.

Le port du masque :

Le port du masque est obligatoire dans tous les locaux clos, collectifs. Il n'existera pas de dérogation, puisque trop compliquée à mettre en œuvre (vmc,...), sauf éventuellement pour les personnes souffrant de handicap sur présentation d'un certificat médical attestant de leur impossibilité à porter le masque.

La DRFiP Nord a affirmé que comme elle avait déjà fourni des masques lavables qui potentiellement sont utilisables jusque début novembre, elle ne procédera à aucune redistribution d'ici là. Toutefois, en cas d'oubli de l'agent, des masques seront disponibles dans les services.

Désormais, pour les personnes "vulnérables" (nouvelle définition du 29/08/2020), qui travailleront en présentiel, il leur sera fourni 2 masques jetables par jour. De plus, et dans la mesure du possible, ces personnes se verront proposer un bureau clos individuel.

Solidaires Finances ne s'oppose pas à l'obligation faite de porter un masque à longueur de journée, mais nous exigeons que l'administration les fournisse en nombre et qualité suffisants.

Les personnes "vulnérables" :

Sont désormais reconnues comme vulnérables, et donc bénéficiant du télétravail de droit, ou d'ASA si celui-ci n'est pas possible, les personnes : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14242>. Les personnes considérées comme "vulnérables" jusqu'à présent seront contactées personnellement par la médecine de prévention pour établir les suites à donner suivant leur état. Pour l'instant, elles restent soit en télétravail 5 jours sur 5, soit en ASA,

Solidaires Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairesfinancespubliques.drifp59@dgfp.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques59@gmail.com
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)

conformément à la situation qu'elles occupaient jusqu'au 29/08/2020.

Solidaires Finances a dénoncé la fin brutale du processus de protection de ces personnels dont les pathologies ne seraient plus, du jour au lendemain, des facteurs aggravants de la Covid 19.

Concernant les accompagnants de personnes "vulnérables", l'administration a balayé tout le dispositif existant. Ils peuvent toutefois bénéficier de mesures de protections s'ils se signalent à leur chef de service (isolement sur leur lieu de travail, ...).

Solidaires Finances a demandé à ce que ces agents soient prioritaires pour bénéficier du télétravail.

Le télétravail :

Tous les agents peuvent prétendre à 3 jours de télétravail par semaine après avis du chef de service. Si cette disposition est acceptée, ils devront se soumettre à une convention. A titre d'information, la campagne de recensement des demandes de télétravail commencera en octobre. Vous pouvez donc vous manifester dès à présent auprès de votre chef de service.

Fermeture de classe :

Pour les parents d'enfants âgés de plus de 2 ans et de moins de 16 ans qui seraient confrontés à une fermeture de l'établissement scolaire ou juste de la classe de leur enfant, et sans solution alternative de garde, le télétravail sera possible 5 jours par semaine. En cas d'impossibilité complète, une ASA sera accordée sous attestation du chef d'établissement.

Cette mesure a été mise en place suite aux remontées multiples des organisations syndicales.

Suspicion de Covid :

Solidaires Finances a tenu à évoquer la conduite à tenir lors des suspicions de Covid 19 au sein du service. Alors que nous revendiquons la quarantaine systématique et immédiate pour tout agent en contact avec une personne éventuellement malade dans le service, les médecins de prévention affirment que les masques sont suffisants pour endiguer toute propagation du virus et qu'il convient désormais d'attendre les résultats du test.

Solidaires Finances dénonce le fait qu'une fois de plus, les organisations syndicales ont été mises devant le fait accompli, sans discussion possible, puisque toutes nos demandes de réunions préalables ont été rejetées. Au vu de la recrudescence du nombre de personnes infectées par le virus, Solidaires Finances exige que des mesures soient prises par anticipation, et non comme ça a été le cas jusqu'à maintenant, sans aucune action de réelle prévention.

Solidaires Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques59@gmail.com
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)